

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE SAINT GILDAS DES BOIS

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/367 en date du 17 décembre 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de St Gildas des Bois, pendant une période de quatre semaines du lundi 18 janvier au samedi 13 février 2021 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC DU PAS DE LA ROCHE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin qu'il exploite à Saint Gildas des Bois au lieu dit Les Tréaux

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du samedi 2 janvier 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de St Gildas des Bois, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de St Gildas des Bois, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.